



Paris, le 21 JUIN 2016

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention

De Mesdames et Messieurs

Les Directeurs des Groupes Hospitaliers et Pôles d'intérêt commun,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines des GH
et de leurs adjoints, des hôpitaux hors GH.

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 15
Télécopie : 01 40 27 45 61

N/Réf. : I 2016-3410
V/Réf. :

Objet : Tarification des repas applicable dans les restaurants du personnel à compter du 1^{er} juillet 2016.

Dossier suivi par :

Yves Grujard
Téléphone : 01 40 27 44 22
@ yves.grujard@aphp.fr

Les principes de mise en œuvre de la tarification des repas ont été contractualisés en 2006 entre la Direction du Personnel et des Relations Sociales et les Organisations Syndicales Centrales. Je vous rappelle ces principes avant de vous informer des nouveaux tarifs 2016.

1- Principes de tarification :

A) Il a été convenu de l'alignement du premier tarif des repas sur le seuil de l'avantage en nature.

L'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature, en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale, prévoit un système de forfait pour l'évaluation de l'avantage en nature nourriture.

Le seuil annuel au titre de 2016, fixé par l'URSSAF, est de 2,35 euros.

En conséquence le premier tarif des repas est revalorisé au prix de 2,35 euros, afin d'éviter de considérer la prise en charge de repas comme un avantage en nature pour les agents.

Tous les agents alignés sur le premier tarif sont concernés par cette revalorisation ainsi que :

- les personnes en congés de fin d'activité, les retraités,
- les apprentis, les élèves libres (stagiaires et étudiants non personnels de l'AP-HP), les représentants des usagers, les bénévoles.
- les emplois d'avenir (*code grade 2783*) dont la quotité horaire est de 35h et la durée du contrat est de 3 ans.

la gratuité est maintenue pour :

- les salariés en Contrats aidés CUI (*code grade 2782*), CAE (*code grade 2780*), CAV (*code grade 2781*).
- Les jeunes en Service Civique accueillis à l'AP-HP (*note DG D-2015-1283 du 31/03/2015*).

Pour les élèves directeurs payés par l'EHESP, il faut prendre en compte l'indice figurant sur le bulletin de salaire et l'aligner sur la grille tarifaire des agents de l'AP-HP.

B) A compter du 1^{er} juillet 2016 la valeur du point d'indice est revalorisée de **0,6%** et seuls les groupes III à VI sont impactés par cette augmentation.

2- Nouveaux tarifs 2016 :

En prenant en compte ces évolutions, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs des repas servis au personnel de l'AP-HP sont donc revalorisés et fixés comme suit :

Groupes	Indices majorés	Couleurs de tickets	Tarifs des repas en euros
I	276 à 338	blanc	2,35
II	339 à 379	bleu	2,90
III	380 à 463	vert	3,84
IV	464 à 534	jaune	4,75
V	535 à 642	lilas	5,65
VI	> 642	rouge	6,58

3- Dispositions relatives au fractionnement des repas et aux autres tarifs :

Dans les établissements où le système des repas fractionnés a été mis en place, le prix des repas comprend d'une part un forfait d'admission, et d'autre part, la valeur des denrées consommées traduites en points de repas.

Un repas vaut 8 points : hors d'œuvre 1 point, plat principal 5 points (viande 3 et légumes 2), fromage 1 point et dessert 1 point.

Ces différents tarifs sont fixés comme suit :

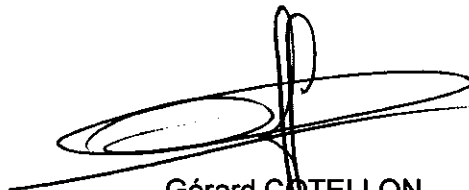
GROUPE	Forfait d'admission en euros	Valeur d'un point en euros
I	0,75	0,20
II	0,74	0,27
III	1,04	0,35
IV	1,23	0,44
V	1,49	0,52
VI	1,70	0,61

4- Autres tarifs

Petit déjeuner visiteur : **1,71 euros***
Bière et vin : **0,38 euros**
Jus de pomme, boisson à la pomme,
briquette de lait et eau de source : **0,22 euros**

Le prix des repas à appliquer aux visiteurs est de : **7,43 euros*** (TVA comprise) soit un forfait d'admission de **2,15 euros** et une valeur du point de **0,66 euros**.

*source APHP/DEFIP/BCG/SSGA
Coûts standard 2016



Gérard COTELLON

RECAPITULATIF

**Nouvelle tarification des repas aux personnels de l'AP-HP
A compter du 1^{er} juillet 2016.**

Couleur du ticket	tarif en euros
Blanc Les personnes en congés fin d'activité, retraités, apprentis, élèves libres (stagiaires et étudiants non personnels de l'AP-HP), représentants des usagers, bénévoles, les Emplois d'avenir (<i>code grade 2783</i>)	2,35
Bleu	2,90
Vert	3,84
Jaune	4,75
Lilas	5,65
Rouge	6,58
Petit déjeuner visiteur	1,71
Repas visiteur	7,43
Bière et vin	0,38
Jus de Pomme	0,22
Eau de source	0,22
correspond aux tickets « CES »	gratuité

La gratuité est maintenue pour Contrats aidés : **CUI (code grade 2782), CAV (code grade 2781),
CAE (code grade 2780) (correspond aux tickets CES)
Les Jeunes en Service Civique**

Les Emplois d'avenir (*code grade 2783*) correspondent au tarif blanc (2,35€)